



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 4 MARS 2021

Il s'agissait de la deuxième convocation du CTL du 5 février dernier suite au vote négatif unanime des organisations syndicales sur le budget 2021 de la DDFIP.

Il était convenu avec les autres OS d'utiliser cette plage de dialogue pour aborder la question du télétravail, de manière approfondie, sans être limité par le temps.

Pour la CGT, nous souhaitons aborder exclusivement le sujet du « travail confiné » dans cette période particulière. Sur l'évolution du télétravail à la DGFIP, un groupe de travail national se tenait le lendemain et il nous paraît logique de décliner, le cas échéant, un cadre local quand le cadre national sera fixé.

De plus, pour nous, il est urgent d'apporter aux collègues qui pour certains travaillent chez eux depuis un an, des réponses concrètes, en particulier sur l'aspect pécuniaire. C'est dans cet esprit que nous avons avancé nos deux revendications les plus urgentes, avant d'évoquer le contenu des documents.

À chaque réunion « sanitaire », quasi hebdomadaires, avec le directeur général, la CGT insiste sur la nécessité du volontariat et réclame la prise en compte des frais engagés par les travailleurs à domicile. Sur ce dernier point, à force d'insister, le DG, qui jusqu'alors se réfugiait derrière le niveau fonction publique, a lâché qu'il va regarder les marges de manœuvres qu'il peut dégager.

Il faut souligner le travail effectué par les militants de la CGT lors de ces réunions, de loin l'organisation la plus offensive avec des avancées significatives pour les agents depuis un an. À la CGT, plutôt que de se targuer de victoires obtenues par d'autres, en mode campagne électorale, on préfère bosser concrètement pour les collègues.

Sur la question du volontariat, vos représentants CGT ont mis la direction devant sa responsabilité en lui demandant de prendre l'engagement d'en poser le principe. Madame Corradi a clairement refusé, arguant du caractère exceptionnel de la période, alors qu'elle avait dans les débats préalables, déclaré son attachement au volontariat pour le télétravail !

Cette séance sur le télétravail s'amorçait donc assez mal. D'autant que la méthode proposée nous a laissé plus que sceptiques. La direction nous a en effet demandé de valider un document issu du fameux groupe de travail agents/chefs de services/direction sur le sujet. Mais sans que celui-ci ait pu être discuté ou travaillé collectivement. Il s'agissait quasiment du verbatim de cette réunion juste remis en forme. Il suffisait donc qu'un agent ou un CDS ait fait une proposition lors de ce GT pour qu'elle soit reprise dans ce document précipitamment porté au rang de « protocole télétravail » !

Dans ces conditions, la CGT s'est désengagée de la démarche, aussitôt suivie par FO. Il n'est pas question pour nous de donner un blanc seing à la direction pour qu'elle puisse se targuer d'une collaboration avec les représentants du personnel, alors que les revendications les plus élémentaires des agents ont reçu une fin de non-recevoir.

Pour autant, tout n'est pas à jeter dans le document présenté par la direction (voir PJ), mais le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne s'agit pas d'avancées majeures ! Et quid si une directive nationale vient les contredire ? La CGT a également dénoncé les dérives « caporalistes » qui peuvent aboutir à un véritable flicage des travailleurs confinés. Mais de cela, aucune trace dans leur document...

Une partie de ces propositions, qui concernent les aspects ergonomiques et les risques psycho-sociaux, seront présentés lors d'un CHSCT auquel la CGT participera dans un esprit constructif. À noter tout de même la possibilité, validée par le médecin de prévention, pour les collègues « fragiles », de revenir, quand leur pathologie le permet, un jour ou deux par semaine dans leur service. Car pour certains, l'isolement peut devenir insupportable.

La CGT tenait à évoquer lors de ce CTL le recrutement de plusieurs contractuels pour aider à la gestion du fonds de solidarité. Nous avons clairement signifié notre désaccord. Les missions de la DGFIP, même en situation exceptionnelle, doivent être exercées par des fonctionnaires de la DGFIP !

Sur les interrogations relatives à la déontologie, à la formation et à l'encadrement de ces contractuels, madame Corradi ne nous a absolument pas rassurés, restant extrêmement vague. La CGT a saisi cette occasion pour dénoncer la situation actuelle du pôle juridique de la direction, où deux apprentis font le travail normalement dévolu à des agents.

La CGT a aussi demandé des explications sur le questionnaire qui circule en ce moment dans les services sur les horaires d'ouverture au public. C'est la conséquence d'une directive nationale qui va faire passer l'horaire hebdomadaire d'ouverture de 24 à 20 heures par semaine. Ce type de sujet, structurant pour notre administration aurait dû être discuté en CTL. En guise de dialogue social, les agents auront donc une marge de manœuvre d'une demi-heure, puisque la décision sur le fond semble déjà actée.

C'est déplorable sur la méthode, mais surtout sur le fond. La directrice par intérim, comme seul argument, nous a dit que les collègues sont demandeurs. Certes, après des années de suppressions d'emplois et de dégradation de leurs conditions de travail, ils veulent souffler. Mais utiliser cet argument pour faire reculer, une fois encore le service public fiscal et comptable, auquel nous sommes toutes et tous attaché·e·s, c'est misérable !

Enfin, à la suite d'une question de Solidaires, la direction a assumé une réflexion sur le dimensionnement de l'antenne du SIE d'Apt, qui pourrait finalement rester sur son effectif actuel au lieu des 15-18 personnes prévues dans le schéma du NRP. Soi-disant à cause du manque d'attractivité du site. Les antennes « pérennes » ont donc du plomb dans l'aile avant même leur ouverture, ça promet !

Vos représentants CGT au comité technique local :

- Henri Santucci
- Frédéric Sottet
- Mélanie Lubinu
- Eve Pucheu